



## Succession pour mes enfants

-----  
Par oeillet60

J'aimerais connaître les différentes façons de donner ma maison à mes enfants sans avoir de frais.  
Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Il y a toujours des frais.

-----  
Par oeillet60

en faisant l'usufruit ?

-----  
Par yapasdequoi

Tout acte de donation occasionne des frais.  
Un notaire est obligatoire ainsi que la publication au SPF.

"faisant l'usufruit" ne veut rien dire.

Vous pouvez faire une "donation avec réserve d'usufruit". Les frais seront un peu plus faibles puisque basés sur la valeur de la nu-propriété qui dépend de l'âge du ou des donateurs.

-----  
Par oeillet60

Merci beaucoup